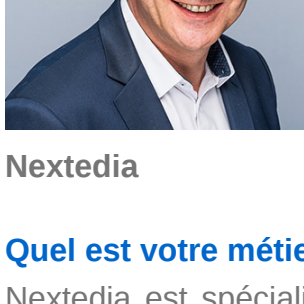




L'équipe du Zapping des Smalls vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette année 2021

- L'interview du dirigeant de la semaine : Marc Negroni, Président Directeur Général de Nextedia
On fait le point sur les niveaux de valorisation des sociétés de la Tech française à fin 2020
On analyse les résultats S1 historiques d'Innelec
On revient sur l'actualité de Delfingen à travers la présentation du titre par Cécile Aboulian sur BFM Business (vidéo)

L'interview du dirigeant



Marc Negroni, Président Directeur Général de Nextedia

Quel est votre métier ?

Nextedia est spécialisé dans le conseil et les services à forte valeur ajoutée dans les domaines de la Cybersécurité, du Cloud, du Digital Workplace et de l'Expérience Client.

Avec l'acquisition d'Anetys en novembre dernier, Nextedia, expert à l'origine de la Relation et de l'Expérience Client a franchi une nouvelle étape dans la construction d'un groupe influent dans les secteurs porteurs de la Data, du Cloud et de la Cybersécurité.

Dans un marché en pleine transformation (télétravail généralisé, mobilité accrue, ...), la stratégie de Nextedia repose sur 3 piliers :

- La Cybersecurité, marché à fort potentiel de développement qui va conduire le Groupe à investir sur les technologies leaders dans ce domaine,
Le travail à distance (Digital Workplace) où les environnements de travail vont de plus en plus se déplacer à tout endroit dans des environnements performants et sécurisés,
La transformation digitale des ETI et des PME qui s'accélère avec notamment les enseignes de l'e-commerce qui ont besoin de maîtriser de bout en bout leur expérience client.

Comment vous positionnez-vous par rapport à vos concurrents ?

Étant donné sa taille, son indépendance, sa forte agilité et sa proximité régionale, Nextedia est capable de répondre aux enjeux essentiels des PME-ETI pour l'ensemble de nos segments de marché.

Quels sont les atouts que vous mettriez en avant auprès d'un investisseur ?

Après avoir réussi sa recovery, Nextedia est en train d'écrire une nouvelle étape de son histoire grâce à la transformation accélérée du marché qui va alimenter ses choix stratégiques.

Fort des intégrations réussies de belles acquisitions, d'une structure financière solide et d'une bonne connaissance des marchés, le Groupe va, en parallèle de sa croissance organique, poursuivre son rôle de consolideur avec l'ambition d'accélérer son développement sur ses marchés porteurs.

Nextedia a par ailleurs toujours entretenu vis-à-vis du marché une communication financière régulière et cohérente. Nous avons toujours tenu nos promesses et sommes même en avance sur notre plan à 3 ans qui anticipe l'atteinte d'un objectif de CA de 50 M€ en 2023.

Où voyez-vous votre groupe dans 5 ans ?

Être l'acteur de référence dans le monde du cloud pour les ETI et les PME.

Êtes-vous heureux d'être en bourse ? Pourquoi ?

Oui, notre présence en Bourse nous confère un engagement de transparence vis-à-vis du marché et de nos clients. Elle reste un très bon support pour attirer des partenaires financiers dans le cadre d'un projet ambitieux.

Quel est votre parcours personnel ?

J'ai toujours évolué dans le monde du service à forte valeur ajoutée. Après avoir occupé pendant 12 années différentes fonctions dans un grand groupe informatique international, j'ai rejoint Nextedia en 2014 pour en prendre la Présidence. L'expérience acquise par le passé fut une opportunité extraordinaire pour anticiper et intégrer les évolutions fondamentales de marché telles que l'émergence du Cloud, de la Cybersécurité, et de la Data. Cette culture de constructeur avec une projection court et long terme acquise au fil des années m'a conduit à mettre en place la stratégie de diversification de Nextedia dès 2019.

Quel conseil donneriez-vous à un/le jeune entrepreneur/se ?

Savoir bien s'entourer, ne pas avoir peur de changer de cap, de se redéfinir et prendre le temps de bien observer le marché. Et le plus important à mon sens, c'est de ne pas avoir la meilleure idée mais la meilleure exécution.

Un livre ?

Le petit prince de Saint Exupéry, livre indémodable qui nous propose de belles leçons de vie.

Le mot de la fin ?

Le futur nous offre de belles opportunités de rencontres, de projets, et de constructions, c'est une partie de l'ADN de Nextedia : rencontrer et construire. Donc, vivement 2021 !

L'actualité de la semaine - Market Review Tech

Quelle année !

Les marchés ont clôturé une année 2020 mouvementée marquée par la pandémie de coronavirus et la crise économique. Le mois de décembre s'achève avec une performance de +0,6% pour le CAC 40 à 5 551,41 pts. Le CAC Mid & Small surperforme largement et affiche une hausse de +3,6% à 13 319,43 pts.

Pour revenir sur les principaux mouvements de l'année, les baisses ont été concentrées sur les mois de février et de mars avec un point bas à 3 754,84 pts (-37,2%), au plus fort de la première vague. Le soutien massif des gouvernements et des banques centrales puis le lancement de la vaccination ont permis de rassurer et de renforcer les marchés tout au long du S2. Depuis le début de l'année, le CAC 40 affiche ainsi une baisse de -7,1% tandis que le CAC Mid & Small affiche quant à lui une baisse de -1,3%.

Depuis le début de l'année, notre sélection a affiché une forte résilience à la crise sanitaire. L'ensemble des secteurs affichent une performance annuelle positive. Les valeurs digitales progressent de +71,3%, suivies par les éditeurs de logiciels à +63,0%. Enfin, les ESN ressortent en hausse de +12,8%.

Retrouvez notre Market Review du mois de décembre ici

La publication de la semaine - Innelec

Un mix produit favorisant largement la marge opérationnelle

Suite à la publication de son chiffre d'affaires S1 à 44,2 M€ (+4,8%) en novembre dernier, Innelec publie un RN de 5,4 M€ (vs -0,5 M€ au S1 2019/20) compte tenu de très bonnes performances opérationnelles et de la plus-value de cession des titres de Focus Home à Neology Holding (5 M€ environ) en juillet dernier.

Sur le S2 2020/21, Innelec devrait continuer de bénéficier de la hausse des ventes d'accessoires gaming, notamment des accessoires Konix (dont ses nouvelles gammes), de la sortie des consoles de nouvelle génération et des succès des jeux. Bénéficiant également d'un effet de base favorable par rapport au S2 2019/20 (mouvements sociaux + attentisme sur les consoles lié à la sortie de la nouvelle génération), nous attendons, en attendant un net rebond sur le S2 2020/21. Compte tenu des perspectives, Innelec entend rembourser l'ensemble de son PGE (12 M€) en avril 2021.

Le flash dans son intégralité est à retrouver ici

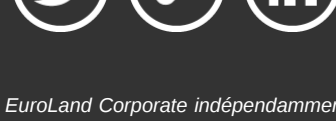
La vidéo de la semaine



Inscrivez un ami à la newsletter

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Terence Gerber et de François Przyblata

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisitions ou cession, reconstitution de capital (OBO, LBO...).



La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à la vente d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des opinions, prévisions et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

